



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Le Bureau du Conseil général constate que les élus démissionnaires de l'UDC ne forment plus un groupe

Les ex-UDC ne seront plus représentés dans les commissions

Le Bureau du Conseil général avait donné jusqu'au 7 mars aux cinq démissionnaires de l'UDC ainsi qu'à Anne-Frédérique Grandchamp qui, elle, demeure membre de ce parti, pour décider s'ils souhaitaient continuer à former un groupe. Réuni ce lundi 7 mars à midi à l'Hôtel de Ville, le Bureau du Conseil général de la Ville de Neuchâtel a pris acte que les cinq conseillers généraux élus sur la liste UDC qui ont récemment quitté leur parti tout en continuant d'assumer leur charge au législatif de la Ville ne désirent pas former un groupe avec la conseillère générale UDC Anne-Frédérique Grandchamp. Cette dernière n'a pas donné de réponse formelle, mais du moment qu'une des deux parties ne souhaite pas former un groupe, ce dernier ne saurait être constitué.

Le Bureau du Conseil général constate que les cinq conseillers généraux démissionnaires et la conseillère générale Anne-Frédérique Grandchamp peuvent continuer de siéger au Conseil général. En revanche, ni Mme Grandchamp, ni les cinq démissionnaires n'ont la qualité pour former un groupe. L'article 11 du Règlement général de la commune qui stipule que *les conseillers généraux élus sur la même liste ou sur des listes apparentées peuvent constituer un groupe s'ils sont au nombre de quatre au moins* n'est pas respecté. L'article 97 du même règlement précise que *les délégations et commissions formées par le Conseil général sont constituées sur la base de la représentation proportionnelle en fonction des suffrages obtenus par chaque groupe*. Mme Grandchamp pas plus que les cinq conseillers généraux démissionnaires de l'UDC ne formant un groupe, ils perdent le droit de siéger dans les commissions.

Le Bureau du Conseil général a proposé aux cinq ex-UDC de continuer à siéger dans les commissions auxquelles ils appartiennent en qualité d'auditeurs sans voix délibérative afin de les tenir informés des discussions qui ont lieu dans les commissions. Ces derniers ont refusé cette proposition qui reste d'actualité pour Mme Anne-Frédérique Grandchamp.

Le Bureau a par ailleurs adopté le supplément à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du lundi 14 mars prochain qui prévoit des nominations complémentaires au sein des différentes commissions. Le Conseil général répartira en effet les sièges précédemment occupés par les élus démissionnaires de l'UDC sur la base de l'article 97 du Règlement général (voir ci-dessus) entre les groupes restants, soit le PLR, le Parti socialiste et PopVertsSol.

Neuchâtel, le 7 mars 2011

Bureau du Conseil général